

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[94] (2006)**

Heft 1507

PDF erstellt am: **10.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

**Sommaire**

**4-5 International**  
Miss Tibet pour une nation souveraine

**6-7 Pionnières**  
Flora Tristan, la voix des exclus

**8-9 Actrice sociale**  
Françoise Bloch, sociologue

**12-17 Dossier**  
Masculinistes contre féminisme

**18-19 International**  
«Feminists for Life»,  
les anti-avortement  
au pays de l'oncle Sam

**20 Parution**  
*La mixité*, ouvrage  
de Corinne et Martine Chaponnière

**21 Société**  
Un salaire égal pour  
«un travail de valeur comparable»

**22 Cinéma**  
*Berbagi Suami*,  
*Partage ton mari*, de Nia Dinata

**23 Mots croisés**

Prochain délai rédactionnel  
le 10 janvier

# Une hausse des allocs, et après?

VIRGINIE POYETTON

Scène de la vie ordinaire. Une famille: un père, une mère, un bébé de six mois. Il s'appelle Pascal. Et a déjà quelques centaines de couches-culottes derrière lui. En moyenne, ses parents dépensent 160 francs par mois pour le garder au sec. Dans certains cantons, c'est plus ou moins le montant des allocations familiales que reçoivent les familles avec un enfant.

A l'heure où vous lirez ce texte, le peuple suisse aura peut-être décidé de voter une harmonisation des allocations familiales sur tout le territoire national. Au minimum 200 francs par enfant et par mois (et 250 francs pour les jeunes en formation entre 16 et 25 ans).

Une harmonisation qui équivaut pour beaucoup de familles à une augmentation de revenus substantielle, voire vitale pour les ménages les plus précaires (35% des enfants vivent dans des familles à bas revenu<sup>(1)</sup>). Désormais, les personnes travaillant à temps partiel (en majorité des femmes), et les personnes au chômage (en majorité des femmes) toucheront aussi des allocations entières.

Évidemment, il faut crier victoire. Mais pas sur tous les toits. Surtout européens, car la Suisse est loin d'être un bon élève en matière d'allocations familiales. Le pays des banques et de la haute finance ne consacre que 1,2% de son produit intérieur brut à la compensation des charges supportées par les familles. Aujourd'hui, la majorité des Etats de l'OCDE dépensent plus de 2% de leur PIB, les pays scandinaves 3%. Résultat: au classement final, la Confédération se trouve dans le dernier tiers des pays européens<sup>(2)</sup>.

Mais le comble aujourd'hui est bien d'avoir dû voter sur un tel objet. Car cette harmonisation à la hausse a été outrageusement combattue par les milieux patronaux et l'ensemble de la droite (sauf le PDC). Pourquoi? Alors que les cotisations des patrons n'augmenteront que de 1,52% à 1,7%. Et alors que depuis 1979, les gens faisant moins d'enfants, leur part dans les allocations a diminué de 10%. L'OFAS a calculé que la nouvelle loi porterait les cotisations patronales au taux de 1979.

Cette votation est sans doute un pas en avant. Insuffisant, certes. Parce que si les couches-culottes, et grâce à l'augmentation des allocations, le lait en poudre sont payées, restent encore les 800 francs par mois pour la crèche. Sans compter les habits, la poussette, le lit, etc. Une étude menée par l'Union syndicale suisse évalue à 340'000 francs les dépenses nécessaires pour élever un enfant de sa naissance à ses 20 ans<sup>(3)</sup>.

Difficile de croire qu'on puisse en arriver à calculer le coût d'un être humain. Mais pour beaucoup de ménages aujourd'hui, choisir de mettre au monde un enfant c'est risquer de tomber dans la pauvreté. Dans ce sens, une hausse des allocations familiales est bienvenue, mais la Suisse ne fera pas l'économie d'une réelle politique familiale multidimensionnelle. Une politique qui réduirait la pauvreté des familles, faciliterait le travail des mères (services de garde publics), favoriserait l'engagement des pères dans l'éducation des enfants (congé-paternité et congé parental), etc. Sans cela, ce ne sont pas seulement nos statistiques démographiques qui risquent de s'effondrer, mais notre modèle de société.

Note: (1) OFS, enquête sur les revenus et la consommation, 1998

(2) Source: [www.oecd.org/dataoecd/43/14/2087083.xls](http://www.oecd.org/dataoecd/43/14/2087083.xls)

(3) Source: [www.sgb.ch/fr/f-download/06\\_42f\\_ni\\_argumentaire\\_alloc\\_familiales.pdf](http://www.sgb.ch/fr/f-download/06_42f_ni_argumentaire_alloc_familiales.pdf)

